



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cooperatives et groupements

Question écrite n° 5312

Texte de la question

M Ladislas Poniatoski attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la politique agricole en matière de prêts « CUMA ». Personne ne reconnaît l'attachement des agriculteurs aux CUMA (cooperatives d'utilisation de matériels agricoles), dont le but est de permettre une utilisation rationnelle et économique d'équipements agricoles performants et modernes auxquels, isolés, les agriculteurs ne pourraient accéder. A titre d'exemple, en ce qui concerne le département de l'Eure en 1986, on comptait 51 CUMA. A l'heure actuelle il y en a 75, représentant environ 800 agriculteurs. Compte tenu du coût très élevé du matériel agricole, les prêts bonifiés sont indispensables à la modernisation des exploitations. A l'échelon national 495 millions de francs ont été mis à la disposition des CUMA au taux de 5 p 100 sur cinq à sept ans pour 1988, soit 2 p 100 de plus qu'en 1986. Pour le département de l'Eure cela représentait 2 374 000 francs. Pour faire face à la demande, il manquait fin juillet à la commission départementale 1 500 000 francs, en respectant les textes en vigueur. Aujourd'hui, ce sont plus de deux millions qui manquent pour répondre aux demandes de l'année 1988. En conséquence, il lui demande de lui préciser quelle sera la politique agricole du Gouvernement en 1989 pour ce qui concerne les taux bonifiés accordés aux CUMA et s'il envisage d'augmenter la part accordée au département de l'Eure et dans quelle proportion.

Texte de la réponse

Reponse. - Initialement fixée à 450 MF pour 1988, l'enveloppe de prêts bonifiés accordée aux CUMA a été portée à 495 MF par un abondement de 45 MF en cours d'année, soit une augmentation de 15 p 100 par rapport à l'enveloppe initiale de 1987 et de 5 p 100 par rapport aux réalisations de la même année. Portée par le dynamisme des CUMA, la forte augmentation des besoins de prêts bonifiés s'est néanmoins poursuivie, entraînant de longs délais d'attente de réalisation des prêts. Si le ministre de l'agriculture et de la forêt souhaite encourager l'évolution des CUMA, il semble toutefois nécessaire de préserver, par la définition de règles claires, les conditions d'un développement harmonieux et cohérent avec leur vocation. Aussi a-t-il demandé à ses services d'étudier avec la profession l'ensemble des problèmes qui se posent aujourd'hui aux CUMA, notamment les conditions et les modalités de leurs interventions ainsi que leurs besoins de financement. Cela étant, convaincu de la nécessité de favoriser les investissements collectifs, porteurs d'une utilisation plus rationnelle des outils de production et de réduction des coûts, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que les besoins de financement des CUMA soient satisfaits au mieux, et que les files d'attente anormales constatées cette année puissent être résorbées. Ainsi l'enveloppe de prêts spéciaux aux CUMA pour 1989 sera-t-elle revalorisée.

Données clés

Auteur : [M. Poniatoski Ladislas](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5312

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3189